

# COMMERCE DES POISSONS DE RÉCIF VIVANTS DANS LE PACIFIQUE : ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTIONS

## INTRODUCTION

L'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants entame sa sixième année d'activités. Ce projet vise à répondre aux questions et aux préoccupations des États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS en matière de commerce des poissons de récif vivants. Des rapports et des exposés succincts relatifs aux activités et aux progrès réalisés dans le cadre de cette Initiative ont été présentés à plusieurs reprises au cours de conférences des Directeurs des pêches et de réunions sous-régionales ayant trait aux pêches. Le sentiment qui prévaut est cependant qu'il est bon de rappeler brièvement les réussites enregistrées à ce jour – au regard des tendances et de l'évolution de ce type de commerce – afin de faire le point sur l'Initiative régionale de la CPS, ou de la faire découvrir au nombre croissant de nouveaux agents des Services des pêches des États et Territoires membres de la CPS.

## CONTEXTE

L'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants porte sur deux types fondamentalement différents de pêcheries commerciales : le commerce des poissons de récif vivants destinés à la consommation (Hong Kong et la Chine étant les principaux marchés) et le commerce de poissons marins d'aquarium (les principaux marchés se trouvant aux États-Unis, en Europe et au Japon). Le commerce des poissons récifaux vivants a encore aujourd'hui un grand potentiel de génération de revenus pour les communautés côtières de pêcheurs, en particulier dans les petits États océaniques où les ressources agricoles et minérales

*Being M. Yeeting*  
**Spécialiste (poissons de récif vivants)**  
**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**  
*BeingY@spc.int*

sont limitées. Allié à une demande forte et soutenue des produits tirés de ces ressources sur les marchés internationaux, ce potentiel explique pourquoi les exploitations en activité continuent de susciter des intérêts, même auprès de nouveaux investisseurs tant locaux qu'étrangers, surtout dans les pays océaniques où aucune pêche n'était en place auparavant.

L'Initiative régionale de la CPS a vu le jour en 1998, après son approbation par les États et Territoires membres de l'Organisation, dans le but d'aider les membres à pallier les difficultés liées au commerce des poissons de récif vivants destinés à l'alimentation et à l'aquariophilie. Au cours de ces neuf dernières années, l'Initiative a évolué pour s'adapter à la dynamique et aux tendances en constante ébullition de ces deux filières, et les États et Territoires membres ont pu ainsi bénéficier, en temps utile, d'une assistance pratique en vue de la création d'entreprises pérennes de commerces de poissons de récif vivants.

Ce bref descriptif de l'Initiative régionale dépeint les enjeux et les difficultés à géométrie variable du commerce des poissons de récif vivants en Océanie, ainsi que les efforts déployés pour y faire face. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce rapport entend mettre l'accent sur les grandes caractéristiques de cette filière, ses principaux enjeux, ses tendances et son évolution depuis le début de l'Initiative. Cet aperçu

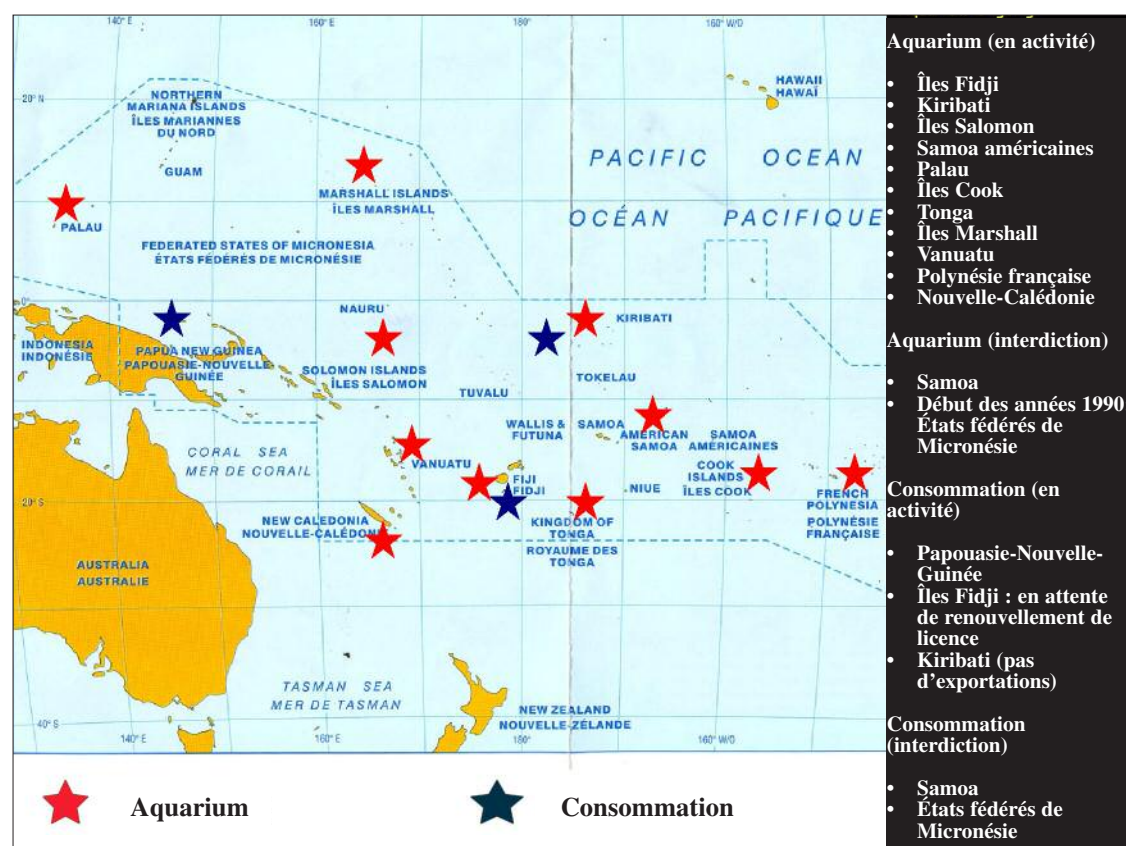
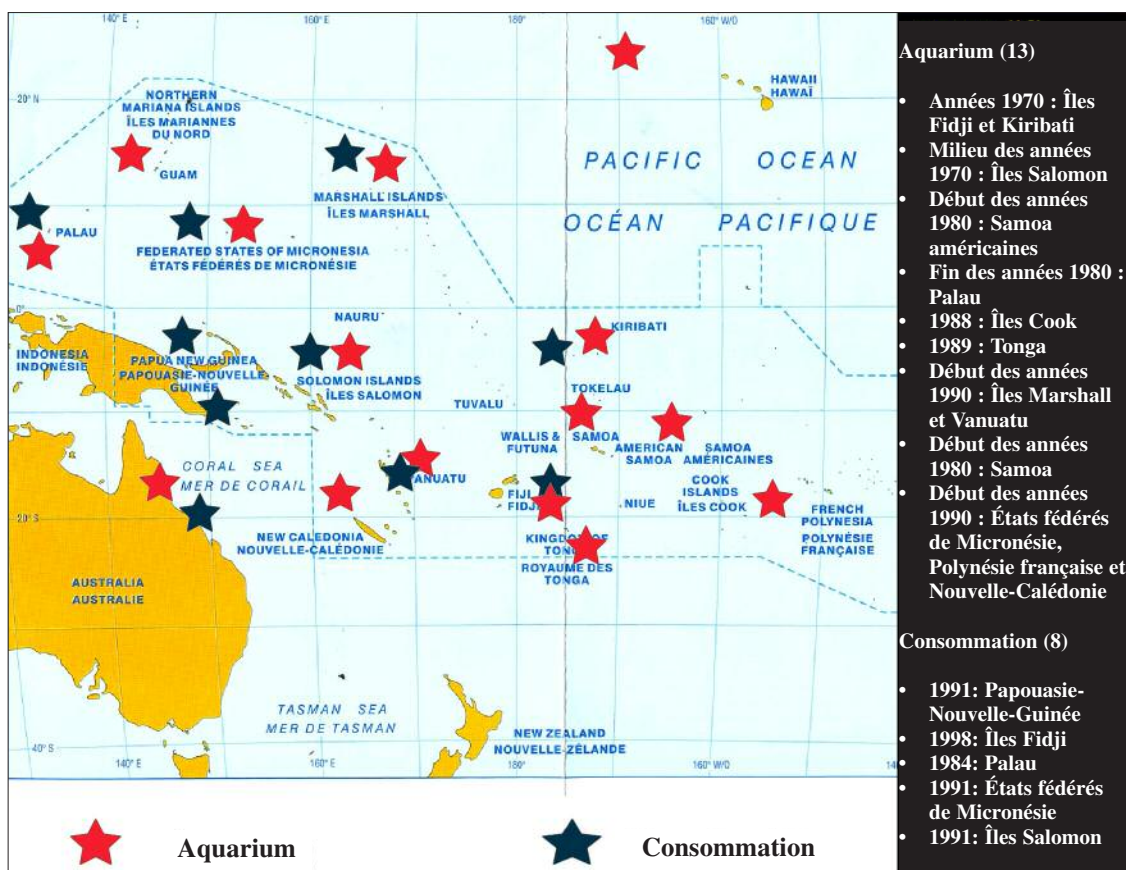
sommaire se concentrera toutefois sur les activités récentes et actuelles menées au titre de l'Initiative afin de répondre aux difficultés de gestion que représente aujourd'hui le commerce des poissons de récif vivants.

## RAPIDE RETOUR EN ARRIÈRE

L'aquariophilie marine a été la première de ces deux filières commerciales des poissons de récif vivants à susciter de l'intérêt en Océanie et les premières exploitations sont apparues au début des années 70 aux Îles Fidji et à Kiribati. Le commerce des poissons marins d'aquarium a ensuite gagné d'autres pays de la région, et le début des années 90 a vu le ralliement des trois derniers intéressés : les États fédérés de Micronésie, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. À l'heure actuelle, treize États et Territoires insulaires océaniques s'adonnent au commerce des poissons d'aquarium. Au fil des années d'exploitation, cette filière n'a suscité que très peu d'inquiétudes, en particulier dans les communautés locales.

Cela s'explique probablement par le fait que le marché de l'aquariophilie marine n'entraîne pas directement en concurrence avec le marché des poissons destinés à la consommation, qui représente une part importante des moyens de subsistance de la plupart des communautés océaniques. En outre, le sentiment était que l'aquariophilie exploitait une ressource inexploitable autrement. Il faut une somme considérable de connaissances scientifiques et des investissements de capitaux importants pour capturer des espèces marines intéressant l'aquariophilie, mettre en place des infrastructures à terre destinées au commerce des poissons d'aquarium et assurer leur fonctionnement. Voilà pourquoi la plupart des entreprises qui commercialisent les poissons d'aquarium sont aux mains d'investisseurs étrangers.

Le commerce de poissons récifaux vivants destinés à la consommation s'est emparé de l'Océanie bien plus tard, en 1984, année où les premières opérations ont été lancées à Palau. C'est



En haut : distribution des entreprises de commerce de poissons de récif vivants et date de début des activités dans les États et Territoires océaniques. En bas : distribution actuelle des entreprises de commerce de poissons de récif vivants en Océanie

somme toute peu surprenant, étant donné la proximité géographique du pays par rapport à Hong Kong, le principal centre de demande de poissons de récif vivants pour l'alimentation.

À l'époque, ce commerce était nouveau pour la région ; son fonctionnement et sa dynamique étaient généralement mal compris. Les espèces ciblées, loches et napoléons, étaient présentes en abondance, car elles ne faisaient auparavant l'objet d'aucune convoitise commerciale dans la plupart des pays océaniques. Pour les pêcheurs locaux, cette filière présentait l'avantage de générer des revenus immédiats et relativement attrayants, par rapport au commerce traditionnel des poissons morts fraîchement pêchés, particulièrement dans les îles reculées où les pêcheurs ne disposaient pas de glacières pour conserver leurs prises. Dans des communautés de pêcheurs souhaitant désespérément trouver des sources de revenus, le commerce des poissons récifaux vivants a vite gagné ses galons auprès des pêcheurs des îles isolées.

Dans les années 90, le Pacifique insulaire a ainsi connu un véritable essor de la filière des poissons de récif vivants destinés à la consommation, et dès la fin de la décennie, 10 pays océaniques se livraient à cette pratique commerciale. La filière a connu une avancée fulgurante ; la plupart des services des pêches n'ont ainsi pas eu le temps d'étudier ou de mettre en place des mesures de gestion de cette pêcherie.

Le plus souvent, des exploitants étrangers investissent dans une entreprise conjointe aux côtés d'un associé local. L'associé étranger (habituellement détenteur de la quasi-totalité du capital) gère l'ensemble de la société alors que l'associé local se limite à négocier des accès aux zones de pêche avec les communautés locales.

Une fois l'accord conclu, l'exploitant étranger traite directement avec les pêcheurs locaux, et leur fournit tout le matériel et les cages nécessaires pour conserver le poisson vivant, ainsi que les bateaux, les moteurs, le carbu-

rant et les engins de pêche (lignes et hameçons). Cette fourniture prend souvent la forme d'un prêt accordé aux pêcheurs.

Les habitants remboursent leur dette à l'entreprise au moyen de leurs captures, ce qui assure l'exclusivité de la pêche à l'investisseur étranger. Toutefois, les prêts sont trop lourds pour la plupart des pêcheurs, qui même après plusieurs envois à Hong Kong, ne parviennent pas à rembourser l'intégralité de la dette à l'entreprise. Les sociétés étrangères exigent souvent que les chargements expédiés de l'Océanie à Hong Kong contiennent au moins 15 tonnes de poissons, pour des raisons de rentabilité. Ce minimum est néanmoins difficile à atteindre par la plupart des communautés, et plus les entreprises s'éternisent dans une zone de pêche, plus il devient difficile pour les pêcheurs de fournir la quantité de captures exigée.

Les bancs de reproducteurs ont beaucoup souffert, et, à mesure que les captures s'amenuisent, les entreprises sont obligées de se déplacer vers de nouveaux sites, auquel cas, les infrastructures sont abandonnées et les prêts impayés sont radiés. Il n'y a là aucune logique commerciale, à moins que les bénéfices engrangés ne soient suffisants pour compenser les investissements effectués dans les infrastructures.

Contrairement au commerce de l'aquariophilie, peu après le lancement, en Océanie, d'entrepri-

ses de commerce de poissons de récif vivants destinés à la consommation, des conflits ont commencé à poindre entre les communautés et les exploitants, ainsi qu'au sein des communautés. Considérant que la filière consommation offrait une forte valeur ajoutée et une source intéressante de revenus pour les communautés rurales de pêcheurs, les pays de la région ont demandé à la CPS d'étudier cette filière afin d'examiner les problèmes et les préoccupations qu'elle soulève, et de mettre sur pied, dans la région, des entreprises commerciales viables de poissons de récif vivants destinés à l'alimentation.

Lors de la conférence des Directeurs des pêches tenue en 2001, les États et Territoires membres de la CPS ont invité l'Organisation à se doter de capacités nécessaires pour pallier ces problèmes. C'est ainsi qu'est née l'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants.

#### ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION RÉCENTE

Ces vingt dernières années, le commerce de poissons de récif vivants destinés à l'aquariophilie et à la consommation a connu de grands changements.

Le nombre de pays pratiquant le commerce de poissons marins d'aquarium est resté presque constant. Onze pays comptent des entreprises en activité et



*Centropyge loriculus*

deux pays qui avaient interdit la filière envisagent à présent de la rouvrir. Par ailleurs, trois pays, novices dans ce domaine, ont fait part de leur intérêt pour la filière.

L'ouverture de nouveaux marchés en Europe et en Asie (Hong Kong, Singapour et le marché continental chinois), aux côtés des marchés traditionnels situés aux États-Unis et au Japon, est venue changer la donne. Les espèces commercialisées restent inchangées, mais les pierres vivantes suscitent un regain d'intérêt, au point que certains exploitants ont même complètement délaissé les poissons d'aquarium au profit des pierres vivantes (comme aux Îles Fidji et aux Tonga). Cela dit, la demande du marché ne cesse d'augmenter avec l'apparition de nouveaux marchés. La croissance économique chinoise devrait, d'après les prévisions, gonfler rapidement la demande. Les prix du poisson tendent à une légère hausse, à l'exception de certaines espèces telles que *Centropyge loriculus*, qui à une époque a fait l'objet de pêche intensive excessive sur l'île Christmas. L'inondation du marché a provoqué une chute libre des prix à l'exportation à un dollar des États-Unis, contre 20 dollars le spécimen au départ. (Ces dernières années, les cours se sont quelque peu rétablis pour atteindre aujourd'hui 5-10 dollars le spécimen.)

Aujourd'hui, la multiplication des conflits entre les organisateurs de voyages en groupe et de sorties plongées et les exploitants de la filière aquariophile constitue un problème important. Ces tensions, qui ont surgi dans plusieurs pays océaniques, prouvent qu'il est nécessaire d'adopter de toute urgence des directives de gestion qui permettent notamment la cartographie des ressources et leur distribution entre les différents utilisateurs.

**En haut : un cargo chargeant du poisson en Océanie**

**En bas : conteneur utilisé pour le transport par avion des poissons de récif vivants destinés à l'alimentation**

Vu que les coraux vivants sont protégés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les exportations sont aujourd'hui restreintes et ne sont autorisées qu'aux détenteurs d'un permis CITES. La culture de coraux permet de contourner cette restriction, car seuls les coraux de deuxième génération peuvent être exportés.

Si le concept de coraux dit de « deuxième génération » est défini dans la CITES, son interprétation reste polémique. Il convient, par conséquent, de préciser et d'expliquer clairement ces définitions afin d'éviter toute interprétation litigieuse ou conflit à l'avenir. L'offre de bénitiers d'élevage produits en écloserie a rencontré un franc succès et semble s'être stabilisée. Par ailleurs, l'élevage de post-larves de poissons de récif pour le marché de l'aquariophilie suscite à présent de plus en plus d'intérêt et des essais commerciaux en Polynésie française et aux Philippines ont été couronnés de succès.

En revanche, la filière consommation a subi des mutations profondes. Sur les huit pays engagés dans cette filière à la fin des années 90, seuls trois continuent de s'y intéresser et un seul d'entre eux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, exporte activement du poisson. Ce retrait d'un grand nombre de pays s'explique par la meilleure sensibilisation du grand public et des services des pêches aux retombées et exigences de cette filière, en particulier la jauge minimale requise pour expédier une cargaison. Les entreprises exportatrices fixent à présent ce minimum à 20-30 tonnes de poissons par cargaison pour les poissons transportés par voie maritime, contre 10-15 tonnes il y a dix ans.

En conséquence, plusieurs pays océaniques incitent les entreprises exportatrices à recourir au transport aérien, beaucoup plus intéressant que le transport maritime étant donné que de plus petites quantités de poisson peuvent être exportées (500 kg par conteneur), allégeant ainsi les pressions exercées sur les ressources.



Si Hong Kong reste le principal marché, le marché continental chinois est actuellement en pleine expansion, et à mesure qu'il améliore ses relations commerciales avec les marchés internationaux, les fournisseurs vont pouvoir traiter directement avec les acquéreurs chinois plutôt que de devoir passer par Hong Kong comme c'est actuellement le cas. La côte occidentale des États-Unis représente un petit marché, qui a été alimenté par une entreprise fidjienne durant un certain temps. Plus proches que Hong Kong, les États-Unis offrent des débouchés intéressants compte tenu de la saturation du marché de Hong Kong par les fournisseurs asiatiques (Indonésie et Philippines), auxquels les Océaniens ne peuvent opposer aucune concurrence.

La composition par espèces des exportations provenant du Pacifique a peu changé, si ce n'est que les exploitants et les exportateurs acceptent un peu mieux les espèces à faible valeur. Le napoléon reste très prisé, mais l'offre devrait s'amoinrir dans un avenir proche, compte tenu de l'inscription récente de cette espèce sur la « liste rouge » dressée à l'annexe II de la CITES et de la volonté annoncée de Hong Kong de s'acquitter de ses obligations découlant de la Convention.

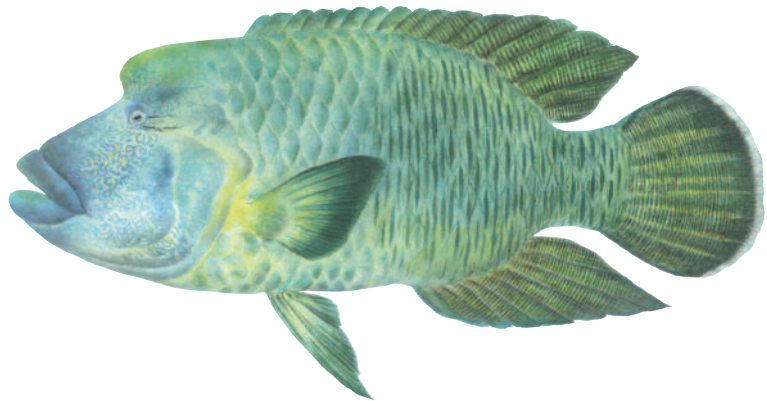
La mariculture des loches a remporté un franc succès : deux espèces importantes, *Cromileptes altivelis* et *Epinephelus fuscoguttatus*, sont élevées dans des structures d'élevage commercial en cycle complet depuis plusieurs années. Les prévisions voulaient que ces deux espèces inondent le marché, engendrant des baisses considérables de prix, même pour les spécimens pêchés dans leur milieu naturel. Mais ces prévisions se sont révélées infondées, et la demande d'espèces sauvages reste relativement élevée.

#### INITIATIVE RÉGIONALE DE LA CPS EN FAVEUR DU COMMERCE DE POISSONS DE RÉCIF VIVANTS

Après examen des besoins et des demandes d'assistance des États et Territoires membres concernant les filières commerciales du poisson de récif vivant, la CPS a

lancé une initiative régionale en vue d'élaborer un cadre commun de normes régissant l'octroi de permis d'exploitation à des entreprises de commercialisation du poisson de récif vivant, ainsi que le suivi et la réglementation de ces ressources. L'Initiative visait également à fixer une norme commune pour la formation des communautés de pêcheurs dans le but d'assurer

d'emblée l'adoption de pratiques durables et de fournir des bulletins et des rapports sur l'état de la filière aux décideurs, à tous les échelons. En outre, cette initiative devait permettre de répondre en permanence aux demandes d'information et de conseils des membres, d'alimenter des bases de données, de produire et de distribuer des bulletins d'information.



**Napoléon, *Cheilinus undulatus*, espèce souvent ciblée par la filière des poissons de récif vivants destinés à la consommation, et à présent protégée par l'annexe II de la CITES**



**Cycle complet d'élevage réussi pour deux espèces importantes de poissons de récif destinés à la consommation : *Cromileptes altivelis* (en haut) et *Epinephelus fuscoguttatus* (en bas)**

Compte tenu du manque de données et d'informations sur les pêcheries récifales dans le Pacifique en général, et sur celles de la filière des poissons de récif vivants en particulier, il est apparu clairement que, pour obtenir des informations de référence sur les pêcheries et les ressources ciblées, il fallait commencer par évaluer l'état de la ressource dans les pays, notamment en procédant à des inventaires, pour pouvoir prodiguer ensuite des conseils. Il aurait été trop onéreux d'étudier l'ensemble des sites d'exploitation, y compris les sites potentiels sélectionnés dans les dix pays où des entreprises de commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration sont en activité. La CPS disposait de fonds très limités pour organiser et financer les déplacements dans les dix pays d'une équipe complète d'halieutes chargés de conduire les évaluations et les inventaires des ressources. Un halieute a néanmoins été recruté en 1998 (son poste porte aujourd'hui officiellement le nom de Spécialiste de la pêche en milieu récifal) afin de mettre en place au sein de la CPS les capacités nécessaires pour aider les pays membres. L'halieute a eu pour tâche de fournir des conseils et de régler les différents problèmes lorsque c'était possible. Mais il travaillait seul pour l'Initiative régionale de la CPS et ne pouvait donc conduire les inventaires des ressources dans les pays sans assistance extérieure. La CPS a, par conséquent, décidé de collaborer avec des organisations partenaires afin de rassembler les capacités requises pour aider ses États et Territoires membres.

Un partenariat officiel a été conclu avec trois organisations non gouvernementales en 1999 : *The Nature Conservancy*, l'Alliance internationale pour la vie sous-marine (IMA) et le *World Resource Institute* (WRI). Grâce à une subvention de la Banque asiatique de développement accordée au titre de son programme d'assistance technique, la CPS et ses partenaires ont pu effectuer plusieurs inventaires des ressources visées par le commerce des poissons de récif vivants dans des pays donnés, confrontés à des difficultés sensibles.

Ces partenariats ont donné de bons résultats dans un premier temps, mais bien plus tard, l'un des partenaires s'est senti écarté du projet. La durée du Projet et les fonds disponibles n'étaient pas suffisants pour examiner les besoins de tous les pays membres de la CPS qui avaient introduit une demande d'assistance, et malheureusement, il n'était pas envisageable de prolonger le financement de la Banque asiatique de développement, compte tenu de l'échec du partenariat.

Lorsque les fonds de la BASD se sont taris, en 2002, la filière des poissons de récif vivants requérait toujours une forte assistance. En outre, celle de l'aquariophilie marine suscitait de plus en plus d'inquiétudes, et il convenait d'envisager de mettre en place des plans de gestion et des programmes de suivi. La CPS a donc dû rechercher des fonds auprès d'autres sources afin de poursuivre l'initiative régionale. Au cours d'une réunion régionale qui s'est tenue à Honolulu en 2002, la CPS a présenté un exposé sur l'Initiative. Un représentant de la Fondation MacArthur a alors indiqué que celle-ci était prête à subventionner l'Initiative ; elle reste depuis lors son unique bailleur de fonds.

Cette subvention a suffi à entretenir les capacités au sein de la CPS et à poursuivre l'Initiative, mais n'a pas permis d'apporter une assistance sur le terrain dans les pays. Pour que l'Initiative garde son rôle pratique et actif consistant à répondre aux demandes des pays membres, d'autres sources de financement étaient requises. Certains fonds ont été obtenus par le biais des divers Projets de pêche de la CPS, financés par Taïwan, ou, plus récemment, par l'AusAID. Toutefois, à l'heure actuelle, les besoins des pays dépassent de loin les fonds disponibles pour y répondre, ce qui oblige à une recherche continue de nouveaux financements.

#### ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RÉGIONALE EN FAVEUR DU COMMERCE DE POISSONS DE RÉCIF VIVANTS

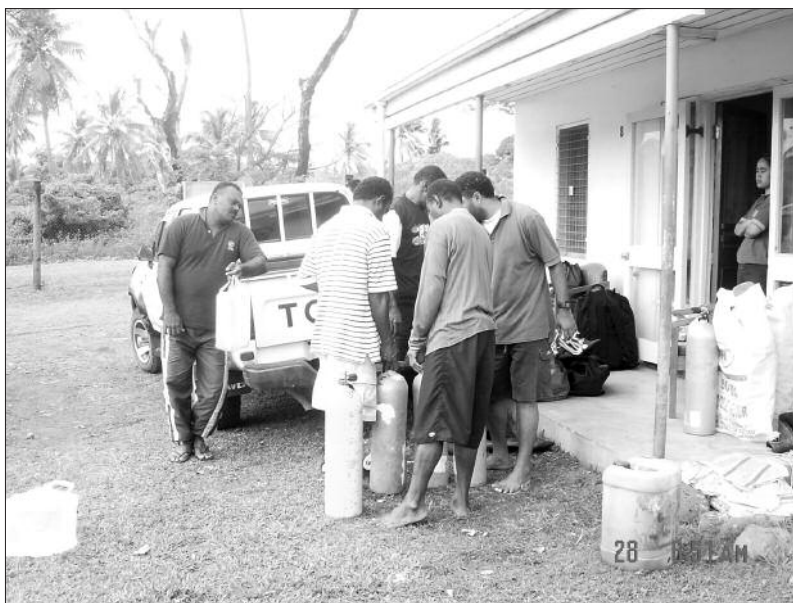
Le but à long terme de l'Initiative régionale est de mettre en place dans les pays océaniques, des dispo-

sitions de gestion et de suivi efficaces, administrées et soutenues à l'échelon local, du commerce des poissons de récif vivants, en vue d'assurer et d'appuyer l'exploitation durable des poissons de récif vivants. Les principaux domaines requérant une assistance dans les pays ont été cernés :

- a. informations de référence sur les ressources, informations sur les pêcheries existantes, ou informations pertinentes visant à mesurer le potentiel d'une pêcherie (à l'intention de nouveaux investisseurs) ;
- b. renforcement des capacités des agents des services des pêches et des commerçants locaux en vue du suivi (conduite d'inventaire des ressources, analyse et interprétation des données) et de la gestion efficace des ressources ;
- c. élaboration de plans de gestion et de réglementations, ainsi que de programmes de suivi ;
- d. élaboration du cadre nécessaire à la gestion (comité de gestion, fonds de gestion) et au suivi (base de données régionale pour étayer le suivi et la collecte de données) ; et
- e. assistance pour mettre en œuvre les plans de gestion et les programmes de suivi.

Compte tenu du nombre de pays qui ont besoin d'une assistance dans l'ensemble des domaines précités, la somme de travail et d'argent requise est conséquente. Pour tirer le meilleur parti des ressources limitées, le chargé de l'Initiative a choisi de se concentrer sur le renforcement des capacités, et, par la même occasion, de répondre aux besoins de chaque pays.

Le Spécialiste de la pêche en milieu récifal de la CPS se déplace dans un pays où le commerce de ces poissons soulève des inquiétudes et y dispense des formations pratiques aux agents du service des pêches local (une équipe de quatre enquêteurs minimum) aux méthodes de comptage. La première semaine de formation permet notamment aux agents de se



**Formation pratique sur le terrain au comptage en plongée d'agents des services des pêches océaniques**

familiariser à la technique de comptage en plongée, d'identification des espèces et des habitats, et d'estimation des tailles, lors de sorties en mer. Dès que les agents des pêches maîtrisent la technique de comptage, ils conduisent une étude complète, aux côtés du Spécialiste de la CPS, dans l'une des zones intéressantes les exploitations de poissons de récif vivants.

Les données recueillies durant l'étude sont transmises à la CPS et l'un des agents du service des pêches est invité à participer à

un stage en détachement de deux mois à Nouméa. À la CPS, le stagiaire apprend les méthodes de nettoyage et de saisie des données dans la base de données, d'interrogation de la base, et d'analyse et d'interprétation des données. En collaboration avec le Spécialiste, l'agent rédige un projet de rapport technique sur l'étude comprenant ses résultats afin de fournir des informations qui étayeront les décisions en matière de gestion.

Au cours du stage, l'agent élabore en outre, avec l'aide du

Spécialiste, un plan de gestion de la filière des poissons de récif vivants contenant les réglementations appropriées et fondé au maximum sur le rapport d'étude. Un programme de suivi est élaboré pour le compte du pays du stagiaire ainsi qu'un plan de mise en œuvre. À la fin du stage, l'agent est censé rentrer au pays en possession de :

- 1) un rapport d'étude permettant d'interpréter les résultats et les conclusions de l'étude,
- 2) un projet de plan de gestion de la filière des poissons de récif vivants et des réglementations (selon que de besoin),
- 3) un projet de programme de suivi, et
- 4) un plan de mise en œuvre (plan d'action).

Grâce à la formation en détachement, les besoins du pays concerné sont définis. Le programme de suivi comprend des comptages en plongée réguliers qui peuvent désormais être effectués par les agents du service des pêches local, et l'agent qui a suivi la formation en détachement peut ensuite analyser les données et interpréter les résultats. Le plan de gestion et les réglementations, ainsi que le programme de suivi, sont distribués aux parties prenantes pour examen et étudiés lors de réunions de consultation des parties prenantes avant d'être finalisés et soumis aux pouvoirs publics pour approbation.

La base de données régionales est mise en place à la CPS, et une formation concernant son utilisation est dispensée au cours d'un atelier régional et, ultérieurement, au cours de formations pratiques concernant la mise en œuvre initiale du plan de gestion et des activités connexes.

Les comptages et le suivi peuvent par la suite être facilement assurés par des agents compétents sans l'aide du Spécialiste de la CPS.

Cette méthode a été adoptée et appliquée avec succès dans plusieurs pays. Son principal avan-

tage est qu'elle permet de répondre aux besoins des pays malgré les maigres ressources disponibles.

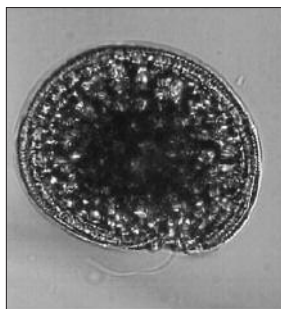
#### RÉUSSITES

Les activités les plus intéressantes et pertinentes réalisées dans le cadre de l'Initiative régionale sont mentionnées ci-dessous :

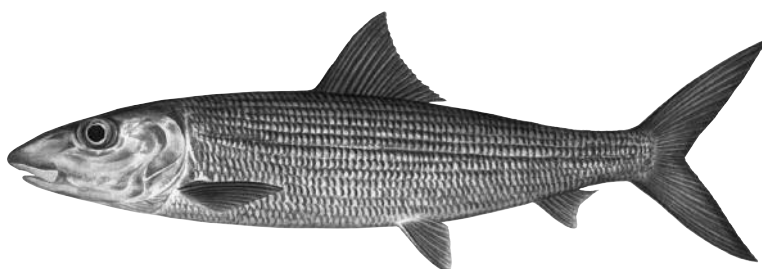
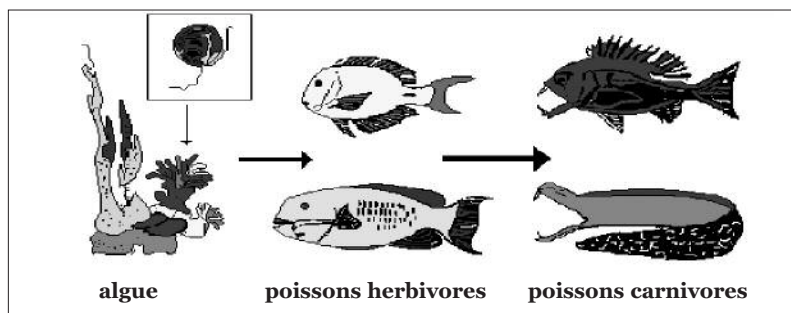
- Kit d'information pour sensibiliser le grand public au commerce des poissons de récif vivants destinés à la consommation ;
- Enquêtes à Kiribati (filière consommation et filière aquariophilie marine), Vanuatu (filière consommation et filière aquariophilie marine), Îles Fidji (filière consommation dans deux zones), Tonga (filière aquariophilie marine) et Tuvalu (filière aquariophilie marine) ;
- Formation aux méthodes de comptage en plongée à Kiribati (cinq agents), aux Îles Fidji (quatre agents), à Vanuatu (quatre agents), aux Tonga (cinq agents), aux Îles Marshall (deux agents, deux locaux), et à Tuvalu (quatre agents) ;
- Formation en détachement à la CPS : Kiribati (un agent), Îles Marshall (un agent), Vanuatu (un agent), Îles Fidji (un agent) et Tonga (deux agents) ; et
- Élaboration de projets de plans de gestion et de programmes de suivi à Kiribati (filière consommation à Abaiang), aux Îles Fidji (Bua), à Vanuatu (filière aquariophilie marine), aux Îles Marshall (filière aquariophilie marine) et aux Tonga (filière aquariophilie marine).

#### ACTIVITÉS FUTURES LIÉES AU COMMERCE DES POISSONS DE RÉCIF VIVANTS

- Formation en détachement pour un agent de Tuvalu ;
- Suivi de la mise en œuvre à Vanuatu, aux Tonga et à Kiribati ;



L'agent responsable de la ciguatera (*Gambierdiscus toxicus*) et son introduction dans la chaîne alimentaire



La pêche récréative de la banane de mer pratiquée par les touristes rapporte chaque année 2,5 millions de dollars des États-Unis à l'île Christmas, dans l'archipel de Kiribati (Pacifique). La banane de mer *Albula glossodon* (en haut) ; un pêcheur à la ligne se sert de matériel de pêche léger pour attraper des bananes de mer



- Formation au comptage en plongée et enquête sur les ressources à Nauru (commerce de l'aquariophilie), aux États fédérés de Micronésie (commerce de l'aquariophilie) et au Samoa (commerce de l'aquariophilie) ;
- Formation en détachement d'agents de Nauru, des États fédérés de Micronésie et du Samoa ;
- Élaboration d'une base de données régionale ;
- Atelier régional sur l'utilisation de la base de données régionale ;
- Élaboration d'un kit d'information et de sensibilisation au commerce de l'aquariophilie marine ; et
- Intégration de l'approche écosystémique de la gestion des pêches à la gestion des deux filières exploitant les poissons de récif vivants.

Les activités axées sur le renforcement des capacités s'enchaînent de façon progressive pour

répondre aux besoins des pays et renforcer petit à petit les capacités requises au sein des pays pour mettre en œuvre efficacement le plan de gestion et le programme de suivi du commerce des poissons de récif vivants sans dépendre de l'aide extérieure.

#### AUTRES ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS

L'Initiative de la CPS porte également sur d'autres questions connexes telles que :

- La ciguatera, étant donné l'importance et les conséquences qu'elle représente pour le commerce des poissons de récif vivants ;
- L'assistance à la gestion des exploitations touristiques de pêche avec remise à l'eau de la banane de mer, puisqu'il s'agit fondamentalement d'une ressource récifale vivante ;
- L'inscription sur la liste rouge de la CITES et de l'IUCN d'espèces menacées, surtout le napoléon. (À noter : un rapport succinct sur les règles

de la CITES à respecter pour l'exportation de napoléons sur le marché des poissons de récif vivants destinés à l'alimentation sera distribué prochainement.)

- La conservation des bancs de reproducteurs est l'une des questions qui soulèvent le plus d'inquiétudes dans le domaine du commerce des poissons de récif vivants destinés à la consommation. Un protocole d'accord a été conclu récemment par la CPS et la Société de protection des concentrations de poissons de récif (*Society of Conservation of Reef Fish Aggregations*). Cela permettra aux deux organismes de travailler ensemble sur une base solide afin de protéger les bancs de reproducteurs.

Pour de plus amples informations sur cette Initiative régionale de la CPS, veuillez vous adresser à Being Yeeting (courriel : [BeingY@spc.int](mailto:BeingY@spc.int))



© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2007

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information,  
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie,  
Téléphone : +687 262000; Télécopieur : +687 263818; Mél : [cfpinfo@spc.int](mailto:cfpinfo@spc.int)  
Web: <http://www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html>